



Numéro PPQ/

lundi 6 février 2017

Les grands titres:

- L'ONU appelle à redoubler d'efforts pour lutter contre les mutilations génitales féminines
- Afghanistan : le nombre de victimes civiles a atteint un record en 2016
- Israël : l'envoyé de l'ONU au Moyen-Orient préoccupé par le vote prévu sur le texte régularisant des colonies
- Burundi : des experts de l'ONU dénoncent la répression croissante des ONG et des défenseurs des droits humains
- Madagascar : le HCR se félicite d'un amendement au code de la nationalité
- Le PAM et la Belgique lancent une initiative pour déployer des drones dans des situations de crise humanitaire

L'ONU appelle à redoubler d'efforts pour lutter contre les mutilations génitales féminines



Les femmes de Samburu, au Kenya, se rassemblent pour des discussions publiques où elles disent publiquement non aux mutilations génitales féminines. Photo UNICEF/samuel Leadismo

6 février - A l'occasion de la Journée internationale de tolérance zéro à l'égard des mutilations génitales féminines, le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a appelé lundi à redoubler d'efforts pour lutter contre cette violation inqualifiable des droits fondamentaux, dans l'intérêt de toutes les femmes et les filles concernées, de leurs communautés, et de notre avenir à tous.

« Les mutilations génitales féminines privent les femmes et les filles de leur dignité, mettent leurs jours en danger et provoquent des souffrances inutiles dont les conséquences peuvent durer toute une vie voire être mortelles », a dit M. Guterres dans un message pour marquer cette journée.

« Il ne peut y avoir de développement durable sans la réalisation pleine et entière des droits fondamentaux des femmes et des filles. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 a pour objectif de mettre un terme à ces pratiques d'ici à 2030 », a-t-il ajouté.

Les mutilations génitales féminines recouvrent l'ensemble des interventions qui consistent à altérer ou à léser les organes génitaux de la femme pour des raisons non médicales. Elles sont reconnues au niveau international comme étant une violation des droits fondamentaux des femmes et des filles. Les mutilations génitales féminines provoquent des saignements importants et des problèmes de santé tels que des kystes, des infections, l'infertilité, des complications à l'accouchement ou des risques plus élevés de décès chez le nouveau-né. Elles sont pratiquées principalement sur des jeunes filles entre la petite enfance et l'âge de 15 ans.

Forte prévalence en Somalie, Guinée et Djibouti

Environ 200 millions de femmes et de filles dans le monde ont subi l'une ou l'autre forme de mutilation génitale féminine. Si cette tendance perdure, 3 millions de jeunes filles risquent de subir des mutilations génitales féminines chaque année.



44 millions de jeunes filles âgées de moins de 14 ans ont subi des mutilations génitales féminines, principalement en Gambie (56%), en Mauritanie (54%) et en Indonésie, où environ la moitié des filles âgées de moins de 11 ans ont subi cette pratique. Les pays qui présentent le plus haut taux de prévalence de cette pratique parmi les filles et les femmes âgées de 15 à 49 ans sont la Somalie (98%), la Guinée (97%) et Djibouti (93%).

Selon l'ONU-Femmes, alors que l'on constate une baisse générale de la fréquence des mutilations génitales féminines dans différents pays, la croissance démographique rapide des pays où ces mutilations sont pratiquées risque de ralentir cette avancée - à moins que les efforts visant à éliminer une telle pratique soient renouvelés à la lumière des recherches récentes et intensifiés sans plus tarder.

Un rapport du Secrétaire général publié en 2016 montre que le désir d'être socialement accepté et d'éviter toute stigmatisation constitue le facteur avec la plus forte influence sur les mutilations génitales féminines. Les normes sociales, les coutumes et les valeurs qui mènent à la tolérance de la pratique des mutilations génitales féminines comportent plusieurs facettes, varient selon les pays, voire même d'une communauté à l'autre, et peuvent évoluer au fil du temps. Une telle situation représente donc un défi complexe et de taille pour tous ceux qui œuvrent en vue de mettre un terme à la pratique des mutilations génitales féminines.

Le thème de la journée cette année est : « Bâtir un pont solide et interactif entre l'Afrique et le monde afin d'accélérer l'abandon des mutilations génitales féminines ».

Le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) dirigent conjointement le plus grand programme mondial visant à accélérer l'abandon des mutilations génitales féminines. Ce Programme conjoint UNFPA-UNICEF est concentré dans 17 pays africains et soutient également différentes initiatives régionales ou internationales.

Afghanistan : le nombre de victimes civiles a atteint un record en 2016



Le Représentant spécial pour l'Afghanistan Tadamichi Yamamoto (à droite) et Danielle Bell, Directrice de l'Unité des droits de l'homme de la MANUA, présentent le dernier rapport sur les victimes civiles. Photo MANUA/Fardin Waezi.

6 février - L'ONU a appelé lundi toutes les parties belligérantes en Afghanistan à prendre des mesures urgentes pour mettre un terme aux meurtres et aux mutilations de civils, alors qu'un nombre record de victimes civiles a été enregistré en 2016, selon un rapport de l'ONU.

D'après ce rapport, il y a eu 11.418 victimes civiles liées au conflit l'an dernier, dont 3.498 tués et 7.920 blessés. Parmi ces victimes, 3.512 étaient des enfants, dont 923 ont été tués et 2.589 blessés, soit une hausse de 24% par rapport au chiffre le plus élevé jamais enregistré.

Les chiffres enregistrés par l'équipe des droits de l'homme de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) sont les plus élevés depuis que l'ONU a commencé à documenter systématiquement les chiffres de victimes civiles en 2009.

« Le meurtre et la mutilation de milliers de civils afghans sont profondément angoissants et largement évitables », a déclaré le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, Tadamichi Yamamoto. « Toutes les parties au conflit doivent prendre des mesures concrètes immédiates pour protéger les hommes, les femmes et les enfants afghans ».

Les forces anti-gouvernementales, principalement les talibans, ont été à l'origine

de près des deux tiers des pertes tandis que les forces pro-gouvernementales ont été responsables de près d'un quart. Le rapport note que, comme en 2015, les affrontements au sol entre les éléments anti-gouvernementaux et les forces pro-gouvernementales, en particulier dans les zones peuplées ou fréquentées par des civils, demeuraient la principale cause de victimes civiles, suivis par les engins explosifs improvisés, les attaques-suicide, ainsi que les assassinats ciblés et délibérés.

Le rapport fait également état de l'augmentation des attentats perpétrés par Daech/ISKP (État islamique Khorasan Province) ciblant la communauté chiite.

M. Yamamoto, qui est également le chef de la MANUA, a condamné l'impact dévastateur des affrontements au sol sur les civils, ainsi que le nombre croissant d'attaques suicides à grande échelle visant intentionnellement des civils.

Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad Al Hussein, a déclaré pour sa part que les chiffres de victimes montraient que les secteurs les plus vulnérables de la société payaient le prix le plus élevé.

MM. Yamamoto et Zeid ont appelé toutes les parties à réduire au minimum l'utilisation d'armes explosives dans les zones habitées par des civils et à veiller à ce que les restes explosifs de guerre soient enlevés. Ils ont également souligné la nécessité que justice soit rendue pour les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme.

Israël : l'envoi de l'ONU au Moyen-Orient préoccupé par le vote prévu sur le texte régularisant des colonies



Le Coordonnateur spécial de l'ONU pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nickolay Mladenov, devant le Conseil de sécurité. Photo ONU/Amanda Voisard (archives)

6 février - Le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, Nickolay Mladenov, s'est déclaré lundi préoccupé par le vote prévu au Parlement israélien sur un projet de loi qui « régulariserait » des colonies sur des terres appartenant à des Palestiniens en Cisjordanie occupée.

« Je suis préoccupé par le vote prévu sur le projet de loi dit de 'régularisation' car il permettrait l'utilisation durable de terres qui sont des propriétés privées palestiniennes pour des colonies israéliennes en Cisjordanie occupée », a dit M. Mladenov dans une déclaration à la presse.

Selon lui, si ce texte est adopté, « il aura des conséquences juridiques profondes pour Israël et diminuera grandement les perspectives de paix israélo-arabe ».

L'envoyé de l'ONU a rappelé que le projet de loi a été jugé inconstitutionnel par le procureur général d'Israël et contrevient au droit international.

« J'exhorte les législateurs israéliens à reconsidérer cette initiative », a dit Nickolay Mladenov.

« Les colonies sont illégales en vertu du droit international et, comme le souligne le rapport du Quatuor pour le Moyen-Orient, elles constituent l'un des principaux obstacles à la paix. Toutes les questions fondamentales devraient être réglées entre les parties par des négociations directes sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des accords mutuels », a-t-il ajouté.

Burundi : des experts de l'ONU dénoncent la répression croissante des ONG et des défenseurs des droits humains



Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit de réunion et d'association pacifiques, Maina Kiai. Photo: Jean-Marc Ferré

6 février - Un groupe d'experts des droits humains des Nations Unies a condamné lundi la récente interdiction et la suspension provisoire d'un certain nombre d'organisations de la société civile au Burundi et a mis en garde contre « l'effet obstructif, restrictif et stigmatisant de la législation récente sur les ONG, dans un contexte de répression croissante des défenseurs des droits humains ».

Le 19 octobre 2016, les autorités burundaises ont radié cinq organisations de la société civile. Les cinq organisations interdites sont : Forum pour le renforcement de la société civile (FORSC), Forum pour la conscience et le développement (FOCODE), Action chrétienne pour l'abolition de la torture (ACAT), Association burundaise pour la protection des droits humains et des personnes détenues (APRODH), and Réseau des citoyens probes (RCP).

De même, en décembre 2016, la Ligue ITEKA, l'une des principales organisations de défense des droits humains du pays, suspendue en octobre, ainsi que l'OLUFAD - ONG de promotion de la bonne gouvernance et de lutte contre la corruption - ont également été interdites. Par ailleurs, quatre autres organisations ont été provisoirement suspendues. Il s'agit de SOS-Torture/Burundi, Coalition de la société civile pour le monitoring électorale (COSOME), Coalition burundaise pour la CPI (CB-CPI), Union burundaise des journalistes (UBJ).

Suite à cette décision, l'Assemblée nationale a adopté, en décembre 2016, deux projets de loi visant à contrôler étroitement l'action des ONG locales et internationales. Cette nouvelle législation oblige les ONG locales à obtenir l'autorisation du ministre de l'Intérieur pour toute activité ainsi qu'à recevoir des fonds d'origine étrangère par l'intermédiaire de la Banque centrale. Le travail des ONG étrangères devra également respecter les priorités fixées par le Gouvernement.

Attaques contre la liberté d'expression et d'association

« Ces mesures ne sont que les dernières d'une série d'attaques contre les droits à la liberté d'expression et d'association au Burundi », ont déclaré le groupe d'experts. « Malheureusement, elles visent en particulier les défenseurs des droits humains et de la société civile indépendante et sont utilisées pour obstruer et criminaliser indûment leur travail sur des bases vagues et souvent fallacieuses ».

Ce groupe d'experts incluent Maina Kiai, Rapporteur spécial sur la liberté de réunion pacifique et d'association; Michel Forst, Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme; David Kaye, Rapporteur spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression; Agnès Callamard, Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires; et le Groupe de travail des Nations Unies sur les disparitions forcées ou involontaires.

Les experts ont souligné que les dernières mesures prises par le gouvernement contre la société civile étaient particulièrement alarmantes compte tenu de la situation générale des défenseurs des droits humains dans le pays.

« La situation des défenseurs des droits humains s'est considérablement détériorée depuis plus d'un an et demi », ont-ils noté. « Ceux qui n'ont pas encore quitté le pays craignent pour leur vie et sont victimes d'intimidations incessantes, de

menaces de détention arbitraire, de torture et de disparition forcée ».

« Le système de ciblage systématique des organisations de défense des droits humains et des défenseurs des droits humains, conjugué à l'environnement juridique restrictif, laissent entrevoir la volonté de supprimer toutes les voix dissidentes dans le pays », ont souligné les rapporteurs spéciaux.

Allégations d'une augmentation importante des disparitions forcées

Les experts des droits humains attirent l'attention du gouvernement sur les allégations concernant une augmentation importante de cas de disparitions forcées, sur la base de rapports - non confirmés - indiquant plus de 60 cas au cours des deux derniers mois de l'année 2016. Par ailleurs, ils ont cité comme exemple le cas de Marie-Claudette Kwizera, ancienne trésorière de la Ligue ITEKA, qui a disparu le 10 décembre 2015, et dont le sort demeure inconnu. « Tous les rapports de disparitions forcées doivent faire l'objet d'une enquête approfondie et indépendante, et les auteurs présumés de ces actes doivent être traduits en justice », ont-ils ajouté.

Les Rapporteurs spéciaux demandent aux autorités burundaises de réviser la nouvelle législation sur les ONG dans le but d'assurer le respect du droit international et des normes internationales afin de prévenir les conséquences néfastes sur le travail mené par des centaines d'organisations et de défenseurs des droits humains.

« Il est essentiel que l'État promeuve et protège les droits à la liberté d'expression et d'association consacrés dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel le Burundi est partie », ont-ils déclaré. « Tous les individus, y compris les défenseurs des droits humains, ont le droit de s'exprimer et de s'associer librement, sans crainte de menaces, d'intimidation, de violence, de détention arbitraire ou d'exécution ou de disparition forcée ».

Les Rapporteurs spéciaux rappellent la position unanimement adoptée par divers organes des Nations Unies, y compris le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme et le Conseil des droits de l'Homme, qui ont également exprimé de vives inquiétudes au sujet des violations flagrantes des droits humains au Burundi.

« Nous exhortons le gouvernement à mettre fin au climat d'impunité qui prévaut actuellement dans le pays et à coopérer avec la Commission d'enquête sur le Burundi ainsi qu'avec le Haut-Commissariat, de manière positive et collaborative, dans l'objectif de mettre fin à la crise majeure à laquelle le pays est confronté », ont conclu les experts indépendants de l'ONU.

Madagascar : le HCR se félicite d'un amendement au code de la nationalité



Des enfants malgaches lors d'un repas à l'école. Photo PAM/David Orr

6 février - Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) s'est félicité du récent amendement apporté au Code de la nationalité malgache, stipulant que des droits égaux sont désormais conférés aux hommes et aux femmes en vue de la transmission de leur nationalité à leurs enfants.

« Le nouveau code prévoit en outre que les épouses et les enfants conservent leur nationalité quand bien même un partenaire ou un parent viendrait à perdre la sienne », a souligné une porte-parole du HCR, Ariane Rummery, lors d'un point de presse vendredi à Genève.

Selon le HCR, la réforme de la nationalité est une étape importante et encourageante sur la voie de la prévention et de la réduction des cas d'apatridie.

« Le HCR continuera d'apporter son soutien au Gouvernement, au Parlement et aux acteurs de la société civile malgaches en vue de l'application de cette loi. Nous nous employons également à inciter le Gouvernement malgache à adhérer aux conventions de 1954 et de 1961 sur l'apatridie et à en garantir l'application via leur intégration à la législation du pays », a ajouté Mme Rummery.

Le HCR a lancé en 2014 l'ambitieuse campagne mondiale #IBelong ((#J'appartiens) pour mettre un terme à l'apatridie d'ici 2024. Cette campagne préconise l'élimination de toute discrimination fondée sur le sexe dans les lois sur la nationalité, une cause majeure d'apatridie.

La plupart des cas d'apatridie résultent directement de discriminations fondées sur l'appartenance ethnique, la religion ou le sexe. La réforme du Code de la nationalité permet de rayer Madagascar de la liste des 27 pays où les femmes n'ont toujours pas le même droit que les hommes de transmettre leur nationalité à leurs enfants, ce qui fait de Madagascar le premier pays à agir en ce sens depuis le début de la campagne.

« Depuis le lancement de la campagne #IBelong, nous avons enregistré des progrès majeurs, concrétisés par l'adhésion de divers États aux conventions des Nations Unies sur l'apatridie qui prévoient des mesures propres à prévenir et réduire les cas d'apatridie. En outre, de nombreux pays ont bien avancé sur cette voie et considérablement réduit le nombre d'apatrides sur leur territoire », a dit la porte-parole.

Dans le monde, 89 pays sont Parties à la Convention des Nations Unies de 1954 relative au statut des apatrides et 68 à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie.

Le PAM et la Belgique lancent une initiative pour déployer des drones dans des situations de crise humanitaire



Un drone d'observation utilisé par l'ONU. Photo MONUSCO/Abel Kavanagh

6 février - Le Programme alimentaire mondial des Nations Unies (PAM) et le gouvernement de la Belgique viennent de lancer une initiative visant à explorer l'utilisation de drones (véhicules aériens sans pilote) dans des situations d'urgence humanitaire.

Les drones sont de plus en plus reconnus par les organisations humanitaires pour leur efficacité potentielle dans la réponse aux catastrophes. Cette technologie peut aider les organisations humanitaires à collecter rapidement des informations, à obtenir des données plus exactes et à fournir des systèmes de surveillance plus sûrs dans les situations d'urgence, a précisé le PAM dans un communiqué de presse.

« Lors d'une catastrophe, le PAM et ses partenaires humanitaires doivent réagir aussi rapidement et efficacement que possible », a déclaré la Directrice exécutive du PAM, Ertharin Cousin. « Au PAM, nous cherchons toujours à utiliser de nouvelles technologies afin de pouvoir surmonter les défis auxquels nous sommes confrontés au milieu du chaos et, au final, sauver des vies ».

Grâce à une contribution de 500.000 euros de la Coopération belge au développement, le PAM mène un projet pilote d'un an pour développer l'utilisation coordonnée de drones dans le cadre d'opérations humanitaires.

« En moins d'une décennie, le coût de la réponse aux crises humanitaires dans le monde est passé de 3 milliards d'euros à plus de 20 milliards d'euros. Pour répondre à ces besoins croissants, nous devons investir davantage dans l'innovation », a déclaré le Vice-Premier ministre belge et Ministre de la coopération au

développement, Alexander De Croo.

« Seulement 1% du chiffre d'affaires du secteur humanitaire est actuellement consacré à des solutions innovantes. Nous devons intensifier ces efforts. C'est pourquoi la Belgique soutient activement des partenaires tels que le PAM pour encourager l'innovation et explorer de nouvelles réponses aux crises humanitaires. Le programme de drones humanitaires par le PAM est un bon exemple. Il s'agit d'une nouvelle solution innovante qui fournira de meilleures données pour améliorer l'efficacité de l'aide humanitaire dans les années à venir ».

L'initiative PAM, financée par la Belgique, vise à concevoir des solutions pour l'utilisation efficace de la technologie des drones pour l'ensemble de la communauté humanitaire, ainsi qu'à traiter les risques potentiels de sécurité et de protection des données.